

Objektyp: **FrontMatter**

Zeitschrift: **Domaine public**

Band (Jahr): **24 (1987)**

Heft 865

PDF erstellt am: **09.08.2024**

### **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

### **Haftungsausschluss**

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Ein Dienst der *ETH-Bibliothek*  
ETH Zürich, Rämistrasse 101, 8092 Zürich, Schweiz, [www.library.ethz.ch](http://www.library.ethz.ch)

<http://www.e-periodica.ch>

## Vases communicants

Greenpeace est une organisation qui nous a habitués aux actions coup de poing. La semaine dernière au petit matin, à Spreitenbach (Argovie), elle n'a pas failli à sa réputation. En immobilisant deux poids lourds sur une place de stationnement et en alertant les autorités, les militants écologistes ont mis en évidence des transvasages illégaux de liquides toxiques sur un terrain non équipé à cet effet par du personnel non qualifié. Mais surtout ils ont révélé le scandale de l'incinération de ces toxiques sur un navire au large des côtes hollandaises et l'absence de sérieux d'entreprises qui se chargent de convoier ces déchets jusqu'à la mer du Nord.

La force de Greenpeace, c'est son professionnalisme. Les actions sont préparées avec soin, choisies et réalisées en fonction de leur impact sur l'opinion publique. Dans le cas de Spreitenbach, l'organisation surveillait depuis longtemps déjà l'entreprise coupable et ses relais en Allemagne; elle avait prélevé à deux reprises - les 26 avril et 6 mai - des échantillons dans les flaques provoquées au sol par les transvasages et les avait analysés. Lorsque la police arrive sur les lieux, elle n'a plus qu'à saisir l'objet du délit; la plainte pénale a déjà été envoyée au procureur argovien. Les militants sont revêtus de tenues de protection et portent des masques à gaz, car ils le savent, l'opération

n'est pas sans danger vu la toxicité des produits en cause (solutions chlorées). Bref des techniciens de l'écologie.

"L'affaire" de Spreitenbach montre les limites actuelles de notre politique de l'environnement. Bardés de normes et de prescriptions qui satisfont notre bonne conscience, nous continuons d'expédier à l'étranger nos déchets encombrants, sans trop nous soucier de ce qui leur est réservé. On vient même de décider d'y envoyer les déchets nucléaires (voir page 3). Des entrepreneurs honorables, qui probablement respectent lois et règlements dans l'enceinte de leur entreprise, confient des matières toxiques à des transporteurs douteux. Les administrations chargées d'appliquer les mesures de protection de l'environnement sont dépassées par l'ampleur du problème - une demande d'autorisation pour l'entreposage des déchets à Spreitenbach avait été refusée par les autorités.

Dans ces conditions, ne faudrait-il pas faire assumer la responsabilité finale de la destruction des déchets à ceux qui les produisent? Et, par principe, renoncer à transférer à l'étranger? Les administrations ne devraient-elles pas encourager des organisations telles que Greenpeace, et rechercher leur collaboration? L'enjeu à terme est d'une importance telle qu'aucun effort n'est à négliger.

JD

### SECURITE

## L'anguille sous Roche

■ (ag) M. Fritz Gerber, président du Groupe Hoffman-La Roche, a commenté la marche de sa société, lors d'une conférence de presse. L'ATS en a donné un résumé. Chiffre d'affaires, effectifs, cash-flow, baisse du dollar, résultats de 86, perspectives 87, la routine. Intéressant d'apprendre que le Valium n'est plus protégé par une licence aux Etats-Unis; d'où une baisse de 30% des ventes.

La sécurité des installations chimiques était, à Bâle, qui a vu mourir

les anguilles, un passage obligé du propos présidentiel.

M. Gerber a déclaré: "A la suite de la catastrophe de Schweizerhalle, Roche a procédé à une révision de tout son concept de sécurité au niveau mondial". C'est ainsi qu'on tire leçon des malheurs d'autrui; merci à Sandoz. Mais on croyait pourtant se souvenir qu'une usine, appartenant au groupe Roche, avait, en Italie, à Seveso, par la dioxine provoqué une catastrophe lourde de conséquences humaines. Pourquoi avoir attendu la mort des anguilles bâloises pour procéder à une révision?

Un poisson mort sous sa fenêtre est plus "parlant" qu'un poison ultramontain!